

*Flore canadienne, Lichens, Lépidoptères, Naturaliste canadien* : qu'est-ce que tout cela fait au gouvernement !

J'ai donc le regret d'annoncer à nos amateurs d'histoire naturelle, qui me demandent souvent quand je continuerai la description de la Faune canadienne, qu'ils n'ont plus à compter sur moi pour la préparation des ouvrages qu'ils attendent afin de poursuivre leurs études. Tout espoir m'est enlevé de faire un travail efficace en ce sens. Ils n'ont qu'à se procurer, à frais considérables, la multitude des livres et brochures publiés par les naturalistes américains, et les collections complètes des revues scientifiques des Etats-Unis : ils y trouveront, çà et là, des renseignements *partiels* intéressants l'histoire naturelle de notre Province.

Quant au *Naturaliste canadien*, il continuera à faire son possible pour répandre le goût des sciences naturelles. S'il n'est pas tel qu'on souhaiterait qu'il fût, on sait bien que la faute n'en est pas à lui.

En terminant, je tiens à dire que, si j'ai qualifié sévèrement, en cet article, la conduite du "gouvernement," du "ministère Marchand," je n'ai voulu lui faire porter la responsabilité de ce qui a été fait que dans le sens le plus strict de la théorie constitutionnelle. Car je ne me crois pas tenu d'être persuadé que le Conseil exécutif a eu connaissance des motifs qui ont dicté ma démarche auprès de lui, ni même qu'il ait entendu parler de moi à propos de cette nomination. Je dirai même—au risque de passer pour être d'une candeur épique—qu'il me paraît invraisemblable que des hommes tels que MM. Marchand, Parent, Turgeon, par exemple soient personnellement responsables de la décision "grotesque" dont j'ai parlé.

---

Je m'étais bien proposé de faire remarquer que, dans cette Province, alors que le gouvernement ne dispose que d'une seule position propre à un naturaliste, on s'est empressé de nommer à cette position quelqu'un d'étranger